

**Syndicat Mixte
D'Etudes, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG)
De l'Île de Loisirs de Jablines-Annet**

MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Le pouvoir adjudicateur :

**M. Le Président du Syndicat Mixte
D'Etudes, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG)
De la Base de Loisirs de Jablines-Annet**

Objet du marché :

Prestation de sécurité

Etabli en application du Code des Marchés Publics Décret n° 2006-975 du 1er août 2006

La procédure utilisée est la suivante :

Procédure Adaptée en application de l'article 26-II-2 du Code des Marchés Publics

Date et heure limites de remise des propositions :

Le jeudi 19 mars 2026 à 11H30

SOMMAIRE

1) OBJET DE LA CONSULTATION	3
2) DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA PRESTATION	3
3) NORMES ET RÉGLEMENTS APPLICABLES.....	4
4) LIMITES DE PRESTATIONS.....	4
5) PLANS et SCHÉMAS	4
6) DOCUMENTATION ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE	5
7) PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX.....	6
8) DURÉE DE LA DÉLÉGATION ET FORMALITÉS DE RÉSILIATION.....	6

CCTP - Prestation de sécurité

1) OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation, passée en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée), a pour objet le marché **prestation de sécurité** de l'île de Loisirs de Jablines-Annet.

2) DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA DSP

2-1- Le présent CCTP a pour objet de confier la prestation de sécurité selon les besoins exprimés à la commande et selon le tarif fixé BPU mentionné par le prestataire. Le BPU est présenté sur la base de la réalité de commande en 2025.

Les besoins du week-end (samedi et dimanche) comprennent beaucoup de variabilité selon les conditions météorologiques. Les besoins peuvent être d'un agent jusqu'à 18 agents dont 3 maîtres-chiens.

Pour établir la commande du week-end, l'expression des besoins est réalisée le jeudi avant 12h. Le prestataire doit s'engager sur le délai de commande. Une exigence importante est sollicitée sur la réactivité de la commande.

2-2 Pendant sa présence sur l'île de Loisirs, **LE PRESTATAIRE** et ses membres devront avoir une présentation correcte et observer une attitude courtoise à l'égard des usagers et du personnel de l'île de Loisirs.

2-3 Le prestataire devra fournir :

- **La tenue vestimentaire** adaptée de ses agents avec une lisibilité évidente permettant une identification facile
 - Blouson ou tee-shirt floqué « sécurité », blanc de préférence
 - Pantalon de type treillis
 - Casquettes identifiées « sécurité »
 - Un gilet fluo pour le travail de nuit marqué « sécurité »
- **Les outils de communication** seront à fournir par la société :
 - Une quinzaine de talkie-walkie est un minimum (l'île de loisirs fournira les prises de courant pour la recharge des batteries)
- L'île s'étend sur près de 500 hectares, **des moyens de déplacement** seront nécessaire (De mars à octobre pour les rondes au camping et les événements). Exemples
 - Un véhicule, de type électrique de préférence en pleine saison. L'île de loisirs mettra une borne électrique de recharge à disposition
 - 2 VTT
 - 2 trottinettes électriques

2-4 Les exigences administratives

- Lorsque la demande d'agents de sécurité est importante et supérieure à 5, la société de sécurité désignera **un référent** dont le nom sera transmis à l'île de loisirs. Le référent sera joignable à tout moment par talkie-walkie.
- Lorsque l'agent de sécurité travail est seul (ex : jours d'hivers et la nuit), il devra
 - Renseigner un registre de liaison et mentionner par écrit les faits rencontrés
 - Réaliser des rondes de nuits en utilisant un rondier qui est également un **équipement pour travailleur isolé** (EPI) selon un protocole établi fourni par l'île de loisirs.
- **Le règlement intérieur** doit être connu des agents de sécurité
- **Un registre des consignes et un cahier de liaison** est à disposition. Les agents doivent prendre connaissance des consignes dès leur prise de service. Ce cahier est mis à jour en continu. L'agent de sécurité doit SAVOIR ECRIRE.
 - Exemples :
 - Ouverture et fermeture de portail,
 - Réception de colis,
 - Accompagnement d'un fournisseur, ce mouvement est à notifier dans le cahier de liaison
 - Accompagnement de touristes sur leur lieu de villégiature tels que les campeurs sur leur emplacement de camping est réalisé selon un plan défini et leur signalement à formuler sur un registre pour les arrivées de nuit
- La société de sécurité devra fournir :
 - Les accréditations de la société, la preuve de son enregistrement professionnel
 - La carte professionnelle de chaque agent de sécurité dans un registre
 - Un dossier de présentation de la société. Ce dossier sera minutieusement étudié. Il s'agit d'un critère d'étude important dans le choix du prestataire comme indiqué dans le Règlement de Consultation (RC). Le RC est intégré dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

2-5 Le comportement des agents

Le comportement des agents de sécurité doit être irréprochable. Un langage courtois doit être respecté à tout moment, même dans les moments difficiles.

La ponctualité est une rigueur importante tant dans la prise de fonction que dans les tâches qui sont confiées. Des pénalités de retard seront pris en compte avec une réduction de la facture correspondante doublée par des temps de retard.

La position assise devant le public n'est pas tolérée.

OBLIGATION POUR LE S.M.E.A.G

Le S.M.E.A.G facilitera l'accueil des agents.

Du matériel propre à l'île de Loisirs **pourra être** mis à la disposition du **PRESTATAIRE** afin de faciliter la réussite de ses missions (2 VTT, bouteilles d'eau, talkies-walkies complémentaires si besoin).

Un local sera mis à la disposition des agents de sécurité :

- En dehors de l'été, un PC sécurité chauffé et équipé d'un système de vidéoprotection permet le visionnage de caméras, un bureau avec les registres et les stylos.
- En été, un local de type garage pour satisfaire les besoins en vestiaires et salle de repos. Ce local est muni de prises électriques pour le rechargement des batteries.

3) NORMES ET RÉGLEMENTS APPLICABLES

L'ensemble de la réglementation en vigueur à la date du présent marché est applicable. De même, toutes les prescriptions du présent CCTP en aggravation des normes et règlements sont impérativement à prendre en compte par l'entreprise.

Il ne sera pris en compte, lors de l'exécution de la prestation, toute demande de supplément financier du au non-respect de ces prescriptions lors de la remise des offres.

4) LIMITES DE PRESTATIONS

Le marché étant passé à l'entreprise générale ou à un groupement d'entreprises solidaire, l'ensemble des prestations décrites au présent CCTP est dû au titre du contrat. Il ne sera donc pas pris en compte les réclamations des différents intervenants liées à une mauvaise répartition de la masse des travaux entre ceux-ci.

5) PLAN ET SCHEMA

L'île de loisirs s'étend sur près de 500 hectares. Sa fréquentation est estimée en 2022 à 460 000 visiteurs dont environ 1/3 sur la période estivale. L'été est la période la plus fréquentée et les besoins en sécurité sont importants. En juin, juillet et août, l'entrée de l'île de loisirs est payante. Durant cette période, l'île de loisirs offre aux visiteurs une multitude d'activités dont

- Les plus grandes plages d'île de France qui sur les journées d'ensoleillement peuvent accueillir plus de 10 000 visiteurs jours dont une grande majorité de jeunes issus des quartiers sensibles de la franche Est parisienne (De Sarcelle à Créteil en passant par les grandes agglomérations du 93)
- Un téléski nautique, l'un des plus grand en France
- Un centre nautique très bien équipé
- Deux campings, l'un destiné aux particuliers l'autre destiné aux groupes de jeunes
- Un accrobranche, des jeux pour enfants, des espaces de pique-nique, ...
- Un centre équestre



6) DOCUMENTATION A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

Lors de la remise des offres, l'entrepreneur soumissionnaire fournira un dossier complet du matériel proposé : type de talkie-walkie, type de VTT, la tenue portée par les agents. Dans la documentation à fournir, le candidat fournira la liste du matériel appartenant à la société et utilisable dans le cadre du présent marché.

La documentation sera complétée par des informations portants sur l'existence légale de la société avec le KBIS, le Numéro SIRET et les documents de déclaration de la société faisant apparaître le nom du gérant, son adresse, les habilitations dans le domaine de la sécurité. Une attestation d'assurance sera à présenter en RC sur l'usage du matériel.

Le candidat présentera un dossier de présentation de l'entreprise ainsi que les expériences déjà mises en œuvre dans le domaine du présent marché. Une présentation de l'équipe de référents appuiera le dossier.

Dans les quinze jours suivants la notification du marché, l'entrepreneur confirmera les choix proposés ou retenus après négociation en signant le CCTP rappelant les propositions du présent marché.

7) PLANNING D'EXECUTION DE LA DELEGATION

La délégation débutera dès la notification du marché.

Il s'agit d'un marché à bon de commande.

Les différentes dates et périodes indiquées seront impérativement respectées. Tout retard dans l'exécution d'une tâche fera l'objet de l'application, sans formalités préalables, des pénalités prévues aux pièces administratives du contrat.

L'entreprise mettra donc en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires au respect des engagements initiaux.

8) DURÉE DE LA DELEGATION ET RÉSILIATION

Le marché est prévu pour une durée **de 2 ans renouvelable une fois** par simple courrier avec AR de l'ordonnateur.

Le marché pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par courrier avec AR et selon un préavis de 2 mois.

Accepte le présent CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES et s'engage à l'appliquer

A Jablines, le

**Le président du SMEAG
Jean-Michel BARAT**

A, le

Signature du (des) prestataire(s).